

PROGRAMME DE FORMATION ANIMATEUR EQUITATION

1

I. Public visé par la formation et prérequis

L'animateur équitation joue un rôle fondamental dans l'accueil et la mise en confiance des nouveaux cavaliers et de leurs familles. Son cœur de métier, c'est d'animer des séances de découverte et d'initiation et d'accompagner les cavaliers dans la préparation des poneys et des chevaux. Il participe également à l'entretien et aux soins de la cavalerie. Il travaille sous la responsabilité d'un moniteur et peut encadrer tous les publics, au club comme à l'extérieur.

Animateur Equitation (AE), titre à finalité professionnelle de la FFE de niveau 3 (CAP, BEP) reconnu par l'Etat et inscrit au RNCP.

Qualification fédérale, l'AE, permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplômes Niveau IV ou plus dans les activités équestres (BEES ou BPJEPS, DS ou DES) et à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus.

Les pré-requis sont :

- ☒ Etre âgé de 16 ans minimum ;
- ☒ Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- ☒ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- ☒ Etre titulaire du Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;

II. Objectifs de la formation

La possession de la certification professionnelle mentionnée au I-1. atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

- ☒ Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- ☒ Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- ☒ Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur

MAJ du document le 17/01/2022

III. Contenu de la formation

Les contenus sont adaptés à la demande liée au UC (Unités Capitalisables), ainsi :

☒ **Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 240h**

- ✓ Les fondamentaux de l'accueil et de l'information
- ✓ Communication au sein de l'équipe d'encadrement et avec les pratiquants et leur famille
- ✓ Connaissance des principaux produits éducatifs d'un établissement équestre
- ✓ Connaissance des publics enfants et leurs particularités
- ✓ Connaissance des publics adolescents et de leurs particularités
- ✓ Connaissance des publics adultes et de leurs particularités
- ✓ Connaissances des publics spécifiques : handicap, insertion, séniors, sport santé, ...
- ✓ La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur
- ✓ Pédagogie : stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique
- ✓ Préparation et conduite de séances et de cycles d'apprentissage et d'animation
- ✓ Gestion de la sécurité en situation d'animation
- ✓ Gestion de la sécurité en extérieur
- ✓ Les techniques d'animation : le jeu, l'aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements, gestion du groupe, ...
- ✓ Progression du cavalier : plan fédéral de formation

2

☒ **Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h**

- ✓ Travail à pied : travail à la longe enrênée et à l'obstacle, travail aux longues rênes
- ✓ Travail sur le plat
- ✓ Travail à l'obstacle
- ✓ Travail à l'extérieur et en terrain varié
- ✓ Préparation d'un équidé pour le transport
- ✓ Embarquer et débarquer un équidé

☒ **Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h**

- ✓ Connaissance des poneys : races, catégories de taille
- ✓ Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements, modes de vie et relations sociales
- ✓ Alimentation et abreuvement des équidés
- ✓ Soins courants, périodiques et de premiers secours des équidés
- ✓ Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- ✓ Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques

☒ **Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h**

- ✓ Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales
- ✓ Promotion des activités de la structure équestre
- ✓ Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs

MAJ du document le 17/01/2022

- ✓ Environnement institutionnel et obligations réglementaires et en matière d'hygiène et sécurité de la structure équestre
- ✓ Réglementation du transport d'équidés
- ✓ Les ressources et produits fédéraux

IV. Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée totale de la formation est de 825 heures en 7 mois:

- ⌘ 491 heures en organisme de formation
- ⌘ 334 heures en entreprise

Elle débute soit au 1^{er} septembre soit au 1^{er} janvier.

Les horaires sont du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 à l'Ecurie Nicolas Hui, sis au 2 impasse du Gabas, 64160 SAINT LAURENT-BRETAGNE.

La formation est organisée en continu et est personnalisable selon les parcours professionnels de chaque candidat.

Le nombre de stagiaires prévu en OF est de 2 minimums et de 12 maximums.

Une Attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire en fin de formation.

Les candidats capitalisant la totalité des unités capitalisables de la certification professionnelle se voient délivrer la certification par la FFE.

Lorsqu'elle est acquise, la certification fait l'objet de l'édition d'un parchemin et est inscrite sur la licence fédérale du titulaire.

V. Qualité des formateurs

Nicolas Hui : Brevet d'état

Anne-Laure Mahoudaux : BPJEPS

Elisabeth Hui: Brevet d'état

VI. Moyens et méthodes pédagogiques

Le champ d'intervention va correspondre à un encadrement en autonomie, ainsi, pour s'adapter aux conditions professionnelles futures, les méthodes de travail sont :

- ⌘ Gestion d'une cavalerie d'écurie (centre technique de formation)
- ⌘ Gestion de l'entretien des écuries
- ⌘ Gestion de l'entretien (dont alimentation) des équidés
- ⌘ Gestion du milieu rural

Ces sessions de travail se feront :

- ⌘ En observation par groupe (tous) et par petit groupe (3-4)
- ⌘ En action par groupe (tous) et par petit groupe (3-4)

MAJ du document le 17/01/2022

- |H En action par binôme
- |H En action seule mais à deux dans l'écurie

De plus, le stagiaire devra :

- |H préparer
- |H monter

La méthode sera ainsi la même :

- |H Observation en groupe (tous)
- |H Observation en petit groupe (3-4)
- |H En action par petit groupe (3-4)
- |H En action seul (mais avec un binôme en support)

4

Les moyens pédagogiques sont :

- |H Matériels :
 - ✓ 1 salles de cours (70m²)
 - ✓ Vidéoprojecteur
 - ✓ Tableau blanc Paper-Board
 - ✓ 2 Carrières (40x70 et 60x30)
 - ✓ Manège (40x20)
 - ✓ Ecurie à 34 boxes
 - ✓ 3 ha de Pré
- |H Supports :
 - ✓ Cours envoyer par mail
 - ✓ Support bibliographique (article, revue...)Livre

Les méthodes pédagogiques sont :

- |H Technique :
 - ✓ Face à face pédagogique
 - ✓ Travaux Dirigés (petit groupe)
 - ✓ Cours Magistral (toute la promo)
 - ✓ Tutorat (Elève par élève)
- |H Technique directe :
 - ✓ Etude de cas

VII. Evaluation de la formation / sanction de la formation

Des évaluations dites « formatives » sont prévues en cours de formation. Ensuite dans les 2 derniers mois, les évaluations officielles commencent dont voici le référentiel :

5

a. REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC1 Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre	
OI 1.1 1-1-1 1-1-2 1-1-3	Contribuer à l'accueil et à la promotion de la structure équestre - Renseigner et intégrer les clients en s'adaptant aux publics accueillis - Informer sur le mode de vie des équidés la manière de les aborder - Orienter et mettre en valeur les activités de l'établissement
OI 1.2 1-2-1 1-2-2 1-2-3	Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre - Mettre en œuvre un programme d'entretien et de propreté des installations - Mettre en œuvre un programme d'entretien du matériel - Rendre compte des dysfonctionnements constatés
OI.1.3 1-3-1 1-3-2 1-3-3	Participer à la sécurisation des infrastructures et du matériel de la structure équestre - Appliquer les consignes en vue de sécuriser l'établissement et l'utilisation du matériel - Repérer les facteurs de risques et en rendre compte - Participer à la mise en œuvre de la réglementation applicable à la structure

UC 2 Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité	
OI 2.1 2-1-1 2-1-2 2-1-3	Préparer une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité - Analyser et respecter les consignes en vue de la préparation de l'animation, de la séance - Prendre en compte les caractéristiques des publics et le contexte - Prévoir un déroulement, des adaptations et des critères d'évaluation
OI 2.2 2-2-1 2-2-2 2-2-3	Conduire une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité - Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement de l'animation ou de la séance en faisant respecter les règles de sécurité - Assurer l'animation du groupe en veillant à l'implication de tous les participants - Adapter le déroulement de l'animation ou de la séance en fonction de l'atteinte des objectifs poursuivis et des aléas rencontrés
OI.2.3 2-3-1 2-3-2 2-3-3	Evaluer et rendre compte du déroulement d'une animation, d'une séance encadrée dans les activités équestres - Evaluer le déroulement de l'animation, la séance - Evaluer les progrès et la satisfaction des participants - Evaluer son action et en rendre compte

MAJ du document le 17/01/2022

UC 3 Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école	
OI 3.1	Assurer le travail d'entretien de la cavalerie d'école
3-1-1	- Assurer le travail d'entretien monté de la cavalerie d'école
3-1-2	- Assurer le travail d'entretien à pied de la cavalerie d'école
3-1-3	- Evaluer le comportement et l'adaptation de la cavalerie d'école
OI 3.2	Assurer l'entretien, les soins et le bien être des équidés
3-2-1	- Mettre en œuvre d'un programme d'entretien et de soins courant des équidés
3-2-2	- Evaluer l'état d'entretien physique et moral des équidés et adapter les soins en conséquence
3-2-3	- Rendre compte d'un comportement anormal ou de la nécessité de l'intervention d'un vétérinaire
OI.3.3	Assurer le convoyage d'équidés
3-3-1	- Respecter la réglementation en vigueur en matière de transport d'équidés
3-3-2	- Mettre en œuvre les procédures de sécurité liées au convoyage d'équidés
3-3-3	- Mettre en œuvre les manipulations nécessaires au convoyage d'équidés

b. EPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITES CAPITALISABLES

L'attribution des unités capitalisables constitutives de la certification professionnelle mentionnée au I-1 selon le référentiel de certification figure à l'annexe 2 est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes.

1. Epreuve certificative de l'UC1 – Participer au fonctionnement à l'entretien de la structure équestre

La certification de l'UC1 est assurée au moyen des 2 modalités suivantes.
Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident l'UC1

- Mise en situation professionnelle – Entretien et sécurisation de la structure équestre

La certification se déroule au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle et est assurée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en contrôle continu sur la base des compétences visées aux OI-1.2 et 1.3 de l'UC1.

- Production et soutenance d'un rapport de stage

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement.

- a) Le candidat transmet avant la certification par voie électronique dans le délai précisé lors de son inscription un document écrit personnel de 10 pages maximum hors annexes en 2 parties.
 - o La première partie présente l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle : implantation, infrastructures et matériel, organigramme et fonctions de l'équipe, projet de la structure et activités organisées, publics

MAJ du document le 17/01/2022

accueillis, règles et procédures de sécurité mises en œuvre dans la structure, présentation des activités conduites par le candidat lors de son stage de mise en situation professionnelle et un bilan des acquis de cette expérience.

- o La seconde partie présente une journée d'animation ou une manifestation encadrée par le candidat : thème, programme, communication et promotion, nombre et nature des participants, bilan du déroulement et rôle du candidat.
- b) Le candidat présente son rapport de stage pendant 15 minutes maximum. Le candidat peut utiliser les supports de son choix lors de cette présentation.
- c) La présentation est suivie d'un entretien d'une durée de 15 minutes maximum avec les évaluateurs ayant pour support le rapport de stage et l'expérience du candidat et permettant d'apprécier sa maîtrise des compétences visées à l'OI-1.1.

Le rapport, la soutenance et l'entretien sont évalués sur la base des compétences visées à l'OI-1.1 de l'UC1 au moyen d'une grille d'évaluation.

2. Epreuve certificative de l'UC2 - Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité

La certification de l'UC 2 est assurée au moyen des 2 modalités suivantes.

Elle se déroule lors d'une session de certification et est évaluée par 2 évaluateurs membres du jury.

Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident l'UC 2.

- Production et soutenance d'un dossier pédagogique
 - a) Le candidat transmet avant la certification par voie électronique dans le délai précisé lors de son inscription un dossier pédagogique comportant 6 fiches présentant des animations ou séances préparées et encadrées par le candidat.
 - o 2 fiches s'adressent à des enfants pratiquant l'équitation à poney
 - o 2 fiches s'adressent à des adolescents ou adultes pratiquant l'équitation à cheval
 - o 2 fiches s'adressent à des cavaliers pratiquant l'équitation d'extérieur

Chaque fiche se compose de 2 pages :

- o La première page comporte : Le contexte mentionnant les consignes reçues, la description du public, de la cavalerie et du matériel utilisé, l'objectif et un bilan de l'action.
- o La seconde page comporte la fiche pédagogique ou la description de l'itinéraire suivi pour l'équitation d'extérieur.
- b) Le candidat présente 2 actions choisies par les évaluateurs pendant 15 minutes maximum. Le candidat peut utiliser les supports de son choix lors de cette présentation.
- c) La présentation est suivie d'un entretien d'une durée de 15 minutes maximum

MAJ du document le 17/01/2022

avec les évaluateurs ayant pour support le dossier pédagogique et l'expérience du candidat et permettant d'apprécier sa maîtrise des compétences visées par l'OI 2.1 de l'UC2.

Le dossier, la présentation et l'entretien sont évalués sur la base des compétences visées par l'OI 2.1 de l'UC2 au moyen d'une grille d'évaluation.

- Mise en situation professionnelle – Conduite de séance en sécurité
Le candidat conduit une séance s'adressant à un groupe de 4 cavaliers minimum de niveau Galop 4 maximum.
 - a) Le candidat tire au sort un objectif de séance parmi les thèmes suivants et dispose de 30 minutes de préparation.
 - o équilibre et stabilité du cavalier
 - o contrôle de la vitesse
 - o contrôle de la direction
 - o contrôle de la conduite (vitesse et direction)
 - o confiance et dynamisme
 - o autonomie du cavalier
 - b) Le candidat conduit une séance en sécurité d'une durée de 20 minutes maximum mettant en œuvre un aménagement du milieu et des situations ludiques permettant une participation active des cavaliers et favorisant des apprentissages techniques et/ou comportementaux.

La mise en situation professionnelle – conduite de séance en sécurité est évaluée sur la base des compétences visées par l'OI 2.2 de l'UC 2 au moyen d'une grille d'évaluation.

- Entretien d'évaluation de la conduite de séance en sécurité
La mise en situation professionnelle - conduite de séance en sécurité prévue au b) est suivie d'un entretien d'une durée de 10 minutes maximum permettant au candidat d'analyser sa prestation et de proposer le cas échéant des pistes de remédiation.

L'entretien d'évaluation de la conduite de séance en sécurité est évalué sur la base des compétences visées par l'OI 2.3 de l'UC 2 au moyen d'une grille d'évaluation.

3. **Epreuve certificative de l'UC3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école**

La certification de l'UC3 est assurée au moyen des 2 modalités suivantes. Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident l'UC3.

- Mise en situation professionnelle – Entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés
La certification se déroule au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle et est assurée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en contrôle continu sur la base des compétences visées aux OI-3.2 et 3.3 de l'UC 3 au moyen de la grille d'évaluation 3.1 figurant en annexe 4 du présent règlement.
- Mise en situation professionnelle – Démonstrations techniques
La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement.

MAJ du document le 17/01/2022

- a) Le candidat réalise une démonstration technique de travail d'un équidé à pied en longe d'une durée d'environ 10 minutes. La démonstration technique se déroule dans les conditions prévues par la grille d'évaluation.
- b) Le candidat réalise une démonstration technique montée de travail d'un équidé sur le plat d'une durée d'environ 10 minutes
La démonstration technique se déroule dans les conditions prévues par la grille d'évaluation.
- c) Le candidat réalise selon son choix une démonstration technique montée à l'obstacle ou sur un parcours en terrain varié (PTV) d'une durée d'environ 10 minutes. La démonstration technique se déroule dans les conditions prévues par la grille d'évaluation.

La mise en situation professionnelle est évaluée sur la base des compétences visées à l'OI-3.1 de l'UC 3 au moyen de la grille d'évaluation.

Pour valider la mise en situation professionnelle, le candidat doit valider chacune des démonstrations techniques prévues aux a, b et c, ci-dessus.